



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE PLESSISVILLE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Plessisville, dûment convoquée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, le 10 juin 2019 à 20h00, par l'entremise d'un avis de convocation, dont copie a été transmise à chaque membre du conseil municipal, pour prendre en considération le sujet suivant :

- Commission municipale du Québec – Entente loisirs

Sont présents : Mme Claire T. Vigneault, MM. Rosaire Pellerin, Jeannot Bergeron, Gaétan Gosselin, Isabelle Labranche formant quorum sous la présidence de M. Alain Dubois, maire. La directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Absente : Mme Bélinda Drolet

99-06-19 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jeannot Bergeron et résolu que l'ordre du jour soit adopté et annexé au procès-verbal

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

100-06-19 Commission municipale du Québec – Entente Loisirs

CONSIDÉRANT les demandes conjointes de la municipalité de la Paroisse de Plessisville et de la Ville de Plessisville concernant un accompagnement de la part du MAMH pour l'élaboration d'ententes aqueduc, égout, loisirs, urbanisme, rues mitoyennes.

CONSIDÉRANT la priorisation établie lors de cet accompagnement, à savoir :

- 1- Aqueduc
- 2- Égouts
- 3- Loisirs
- 4- Urbanisme
- 5- Rues mitoyennes

CONSIDÉRANT que l'entente loisirs conclue en 2013 pour une durée de 5 ans, 5 mois venait à échéance le 31 décembre 2018 et que nous n'avions pu aborder son renouvellement.



CONSIDÉRANT la résolution du conseil municipal de la Paroisse de Plessisville endossant à 100% les coûts d'utilisation des loisirs sportifs de la Ville de Plessisville par le biais des frais de non-résidents pour l'année 2019.

CONSIDÉRANT que les ententes aqueduc, égout font présentement l'objet d'une demande d'arbitrage devant la Commission municipale du Québec et que le tout devrait être entendu d'ici la mi-juillet 2019.

Dont mention a été portée au procès-verbal du 3 juillet 2019 (104-07-19)

CONSIDÉRANT qu'une étude conjointe Ville-Paroisse a été réalisée en ~~2014~~ 2015 concernant la répartition globale de l'offre de service Loisirs et culture de la Ville de Plessisville par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

CONSIDÉRANT que cette résolution abroge la résolution no 64-04-19.

En conséquence, il est proposé par M. Rosaire Pellerin

Appuyé par M. Gaétan Gosselin

Et résolu :

Que le préambule fasse partie de la présente résolution et que mandat soit donné à la Commission municipale du Québec de procéder à une médiation avec la Ville de Plessisville relativement à une nouvelle entente sur les Loisirs.

Que copie de cette résolution soit transmise à :

- Mme Céline Girard, directrice régionale du Centre-du-Québec
- M. Éric Lefebvre, député provincial
- Ville de Plessisville

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

...

Période de questions : (aucune personne présente)



101-06-19 Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par M. Rosaire Pellerin et résolu que la séance extraordinaire soit levée à 20 h 07.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

Je, soussignée, Johanne Dubois, directrice générale & secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles suffisants pour les fins auxquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Mme Johanne Dubois,
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Alain Dubois, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal

M. Alain Dubois,
Maire

Mme Johanne Dubois,
Secrétaire-Trésorière